

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNIICPAL

Séance du 31 Mars 2015

SOMMAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE EXERCICE 2015 - DELIBERATION FIXANT LE TAUX DES IMPOTS LOCAUX
DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014
DELIBERATION ARRETANT LE FORFAIT SEJOUR SCOLAIRE ET AUTRES SUBVENTIONS MUNICIPALES
VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
APPROBATION PROJET DE CONVENTION SDIS SAISON 2015 RECRUTEMENT PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU POSTE DE SECOURS DE TRONOEN
RENOUVELLEMENT CONVENTIONS PRESTATIONS DE SERVICES ET ADHESION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE - BAIL DE LOCATION EI LA CORNE A MUSE
VALIDATION DE LA DEMARCHE DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
NOM DE L'ECOLE PUBLIQUE DE SAINT JEAN TROLIMON

A titre préliminaire, Madame le Maire donne lecture du courrier de démission en date du 25 mars 2015 de Melle Morgane BROT informant de sa démission. Mme le Maire proclame installée dans ses fonctions à compter du 31 mars 2015 Melle MARZIN Gwenaëlle suivante de liste.

réf : 2015-008 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Madame le Maire donne lecture des réalisations chiffrées sur l'exercice 2014 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il appartiendra ensuite à Monsieur Yannick DROGUET, 1er Adjoint au Maire, de faire voter par le conseil municipal en termes identiques les compte administratif du maire et de gestion du comptable concernant les budgets principal et du SPANC qui s'établissent comme suit:

I - BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT CLOTURE 2013	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2014	RESULTAT 2014	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2014
INVESTISSEMENT	- 44 159.97€	0.00€	99 316.15€	55 156.18€
FONCTIONNEMENT	166 860.91€	166 860.91€	79 481.16€	79 481.16€
TOTAL	122 700.94€	166 860.91€	178 797.31€	134 637.34€

DETAIL DES REALISATIONS PAR CHAPITRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	598 757.44€
011 Charges à caractère général (dont assurances-électricité-fioul-prestations de services) (cantine scolaire-entretien de voirie-bâtiments-matériel roulant) (maintenance-fournitures mairie+scolaires-fêtes et cérémonies) (concours divers-office de tourisme-abonnements--bulletin municipal....)	185 903,78€
012 Charges de personnel	315 317.84€
014 Atténuations de produits (versement CCPBS)	6 253.52€
042 Dotations amotissements (études-mobilier-petit matériel.....)	13 978.00€
65 Autres charges de gestion courante (dont incendie-indemnités élus-poste de secours de Tronoën) (subventions aux associations + CCAS-Séjour scolaire.....)	71 349.89€
66 Charges financières - intérêts de la dette	5 949.04€
67 Charges exceptionnelles bourses et prix - autres charges CESU	5.37 €
Recettes	678 238.60€
013 Atténuations de charges - remboursements salaires	41 232.61 €
722 Travaux de régie	6 391.20 €
70 Produits services, domaine, maison jeux bretons	57 410.73 €
73 Impôts et droits de mutation	334 336.36 €
74 Dotations Péréquations - Exonérations des taxes - DGF	205 536.64 €
75 Autres produits de gestion courante -loyers - salles	31 094.92€
77 Produits exceptionnels - remboursements assurances	2 236.14€
Excédent de clôture au 31/12/2014 =	+ 79 481.16 €

DETAIL DES REALISATIONS PAR CHAPITRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	125 601.40 €
1641 remboursement capital emprunt	23 860.00€
165 cautionnement reçu	266.00€
202 Frais études PLU + Reprographie	4 180.15€
2051 Licences SEGILOG	2 898.00€
21	32 407.42€
(mise en sécurité cloches solidité église + école	15.755.53€
(autres matériels + miroir école + équipement restaurant scolaire	8 246.41€
(branchement souterrain ST EVY	573.48€
(fourgon mercedes	3 500.00€
(fournitures corbeilles	2 520.00€
(porte terrain des sports	1 812.00€
23	61 989.83€
(Aménagement parking rue de Tronoën	5 520.00€
(Frais appels d'offres	4 639.80€
(grosses réparations voirie communale	31 837.92€
(remplacement projecteurs Tronoën - stade	3 600.91€
(travaux régie	6 391.20€
Recettes	224 917.55 €
10222 fctva	13 983.89€
10226 taxe aménagement	8 986.48€
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	166 860.91€
1323 aide voirie département + vc 5	5 739.00€
1328 remboursement sinistre vitraux	5 721.46€
1342 Produits amendes de police	9 371.81€
165 Caution logement mairie	276.00€
040 Dotation amortissements	13 978.00€

1°) Excédent de clôture de l'exercice 2014 + 99 316.15 €

2°) Excédent cumulé de clôture au 31/12/2014 + 55 156.18 €

Restes à réaliser section d'investissement :

Dépenses 133 500 €

Recettes 6 140.54 €

Approuvé par 15 Voix Pour, 0 Contre, 0 abstention.

II - BUDGET DU SPANC

	RESULTAT CLOTURE 2013	PART AFFECTEE INV. 2014	RESULTAT 2014	RESULTAT CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	0€	0€	0€	0.€
FONCTIONNEMENT	6 928.66 €	0.00€	6 458 .14€	13 386.80€
TOTAL	6 928.66 €	0.00€	6 458.14€	13 386.60€

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 793.94 €
Recettes	8 252.08 €

Excédent de clôture + 6 458.14 €

Approuvé par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

PRESENTATION DES BUDGETS DE LA COMMUNE EXERCICE 2015

1 – POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 (+ 79 481,16 € CA 2014), et le vote des impôts locaux (reconduction des taux 2014), ainsi que la reprise des restes à réaliser en investissement (133 500 €), le budget principal pour 2015 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	2015	2014
Dépenses :	643 350,00 €	657 515,00 €
Recettes	643 350,00 €	657 515,00 €

Dépenses	643 350,00 €
011 Charges à caractère général	198 230,00
012 Charges de personnel	319 885,00
065 Autres charges de gestion courante	80 679,00
66 Charges financière	5 300,00
67 Charges exceptionnelles	300,00
014 Transfert de charges	6 260,00
Total des dépenses réelles	610 654,00
042 Opérations d'ordre – amortissements	22 939,00
023 Virement à la section d'investissement	9 757,00

Recettes	643 350,00 €
70 Produits des services	52 900,00
73 Impôts et taxes	335 000,00
74 Dotations et participations	192 650,00
75 Autres produits de gestion courante	29 000,00
77 Produits exceptionnels	1 800,00
013 Atténuations de charges dépenses personnel	20 000,00
042 Opérations d'ordre-travaux de régie	12 000,00

En recettes, les principales variations concernent le chapitre 74 « dotations de l'Etat » :

- La dotation globale de fonctionnement forfaitaire de l'Etat allouée à la commune est affectée de la majoration de la contribution au titre du remboursement de la dette de l'Etat, mise à la charge des collectivités soit un manque à gagner de 11 000 €.
- Les autres postes sont inchangés sauf la redevance pour occupation du domaine public qui diminue de 5 200 €.

En dépenses, le chapitre 011 « charges à caractère général » augmente de + 6,62 % et notamment :

- + 7 000 € poste « débroussaillage »
- + 2 000 € pour les fêtes et cérémonies consacrées au centenaire de l'école publique
- + 6 000 € en matière de travaux de régie
- 5 000 € pour les frais d'actes et de contentieux ainsi que le poste « crédit-bail mobilier ».

Le compte 66 « charges financières » correspondant aux intérêts de la dette, soit 5 300 €, représente **0,82 %** des dépenses prévues en 2015 ; la commune de SAINT JEAN TROLIMON présente donc une dette tout à fait modeste et parfaitement supportable par son budget de fonctionnement.

Le montant prévu pour les subventions aux associations passe de 3 600 € à 6 000 € et intègre la participation communale à la célébration du centenaire de l'école. A noter que le budget consacré aux illuminations du calvaire de Tronoën entre dans le cadre du site d'intérêt communautaire.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) représentent comme en 2014 50 % du budget de fonctionnement ; après atténuation des charges et autres remboursements (CUI, CPAM, garanties statutaires groupama) figurant en recettes au chapitre 013 cela représente en réalisé 46 % de la part affectée au poste de personnel, (environ 51 % pour la moyenne des communes de la strate de 1 000 à - 2 000 habitants.)

Le virement à la section d'investissement au chapitre 023 subit le contre-coup de la baisse des dotations de l'Etat et ne représente plus que 1,5 % des dépenses du budget fonctionnement en 2015 au lieu de 8 % en 2014.

Section d'investissement

Dépenses : **584 100,00 €**

Recettes : **584 100,00 €**

Dépenses : **584 100,00 €**

Reste à réaliser sur divers programmes 133 500,00 €

Nouvelles dépenses d'équipement 420 500,00 €

Charges financières 25 100,00 €

Dépenses imprévues 5 000,00 €

Recettes : **584 100,00 €**

Reste à réaliser sur divers programmes 6 140,54 €

FCTVA 25 351,00 €

Excédent de fonctionnement 2014 (1068) 79 481,16 €

Taxe aménagement 5 000,00 €

Subventions d'investissement 62 370,00 €

Emprunt équilibre 289 905,12 €

Opérations d'ordre ;

Virement de la section de fonctionnement 9 757,00 €

Solde positif d'exécution d'investissement reporté 55 156,18 €

Produits de cession d'immobilisation 28 000,00 €

Dotations amortissements 22939,00 €

En dépenses, la chapitre 1641 correspond au remboursement du capital de la dette ; avec un montant de 25 100 €, il représente 4,29 % des dépenses d'investissement pour 2015 (voir fiche financière).

La section d'investissement porte principalement sur les acquisitions foncières (immeubles bâtis ou terrains nus) :

- 1) Projet de réserves foncières avec une inscription de 150 000 €
- 2) Résorption des friches urbaines + démolition et décontamination du site (immeubles LE DALLOUR – CARIOU) avec une inscription de 180 000 €.

AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES NOUVELLES :

- le réaménagement du giratoire de la rue de Pont-l'Abbé (VC n°1 avec une inscription de 45 000 €
- les grosses réparations à la voirie communale avec une inscription de 45 000 €

RAPPEL DES RESTES A REALISER

- La réparation de la toiture de l'atelier municipal confiée à l'entreprise LABBE
- L'effacement des réseaux cité de Park Kergréac'h
- La continuité des travaux de réfection des vitraux de l'église paroissiale ainsi que des travaux de soubassement et de démolition intérieure
- Les travaux de ravalement de la Mairie

réf : 2015-009 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le budget principal 2015 de la commune a été bâti sans augmentation des taux d'imposition des trois taxes directes locales locales par rapport à 2014.

A taux constant le produit attendu est le suivant après notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2015 auxquelles on affecte un taux d'imposition.

Les bases prévisionnelles pour 2015 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation	1 175 000
- Taxe foncière bâtie	807 200
- Taxe foncière non bâtie	51 600

Les taux proposés pour 2015 sont :

- taxe d'habitation	12.50 %	(EPCI = 9.95 % en 2014)
- taxe foncière bâtie	17.93 %	
- taxe foncière non bâtie	45.01 %	(EPCI = 2.35 % en 2014)

PRODUIT ATTENDU 2015 A TAUX CONSTANT

- taxe d'habitation	146 875 €
- taxe foncière bâtie	144 731 €
- taxe foncière non bâtie	23 225 €
Soit un TOTAL de	314 831 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-010 AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil Municipal,

Après avoir statué sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 et constaté que le compte administratif présente :

- un résultat de clôture de fonctionnement de + 79 481 16 €,
- un résultat de clôture d'investissement de + 55 156.18 €.

Soit un solde d'exécution positif de + 134 637.34 €

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2014 de la manière suivante :

+ à titre obligatoire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de : + 79 481.16 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-011 DELIBERATION ARRETANT LE FORFAIT SEJOUR SCOLAIRE ET AUTRES SUBVENTIONS MUNICIPALES

1°) FORFAIT SEJOUR SCOLAIRE :

Mme le Maire donne pour mémoire lecture des différentes prestations dans le cadre scolaire et extra scolaire approuvées sur l'exercice budgétaire 2014.

- 35 € maximum participation séjour scolaire.
- 1,50 € participation la journée au centre aéré avec un maximum de 35 €.
- 2 € participation la journée camp de vacances avec un maximum de 35 €.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire le montant des forfaits alloués aux prestations scolaires (séjour - voyage) et extra-scolaire (camp de vacances - centre aéré...), étant précisé que chaque parent d'élève effectuera la démarche auprès de la commune sans passer par l'établissement.

2°) AUTRES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, après avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire, décide à l'unanimité de voter une subvention :

- de 200€ à la croix rouge française antenne de PONT L'ABBÉ pour l'achat d'un défibrillateur factice.
- de 1500€ en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école publique de SAINT-JEAN-TROLIMON pour l'année scolaire 2014-2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-012 CONVENTION SDIS

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à confier la surveillance de la plage de TRONOAN pendant la saison estivale 2015 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Département du Finistère,

Le SDIS sera en charge du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au S.D.I.S. et fixera la rémunération sur la base de frais de vacations horaires selon le grade et les frais généraux supportés par le SDIS facturés à la commune.

En 2014, ce poste a coûté à la commune 14 310 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-013 AUTRES CONVENTIONS PRESTATIONS DE SERVICE

Madame le Maire propose de confier aux organismes les prestations suivantes afin de reconduire le service sur le territoire communal aux conditions suivantes en vue de :

- de confier à la société SA Chenil Service Fourrière animale de QUIMPER la mise en place et la gestion de la fourrière municipale de la commune de SAINT-JEAN TROLIMON comportant en particulier la capture, le ramassage des animaux errants pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, chaque partie pourra dénoncer ladite convention 2 mois avant la fin de la période en cours suivant un montant forfaitaire de 914.82 € TTC facturé à la commune.
- de confier à la SARL Assistance et protection antiparasitaires ZA de Triévin à Plouvorn (29420), la détauipisation du terrain de football pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 moyennant une redevance annuelle de 588.76 € TTC. convention non renouvelable par tacite reconduction
- de confier à l'EURL Farago expert en hygiène dans la lutte contre les rongeurs (rats - souris) 3 allée sully à QUIMPER le contrat de dératisation et de désourisation pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016 suivant une tarification de 1 552.80 € TTC, convention non renouvelable par tacite reconduction.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Ref 2015-014 CONVENTION EI LA CORNE A MUSE

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler à la demande de l'entreprise individuelle "La Corne à Muse" représentée par Mr CICCIONE Pierre et Mme VIGOR Ghislaine dont le siège est domiciliée Rue de Tronoen 29120 SAINT-JEAN TROLIMON, le bail de 6 mois à la sacristie de Tronoën aux conditions suivantes :

- durée fixée à 6 mois à compter du 1^{er} avril 2015 se terminant le 30 septembre 2015 moyennant une redevance d'occupation de 1 000 € (mille euros) payable par moitié les 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2015,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Ref 2015-015 ADHESION CAUE -CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

L'adhésion de 50 € pour les communes inférieures à 5 000 habitants permet de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme) et d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015-016 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération du conseil municipal du 26 mars 2014 a donné son accord pour que le syndicat mixte du SAGE effectue l'inventaire des zones humides sur la commune.

Madame le Maire précise que l'inventaire a suivi une démarche participative conforme aux préconisations de la cellule d'animation des milieux aquatiques du conseil général du Finistère,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la démarche de l'inventaire des zones humides de la commune.

Toutefois il est précisé que la carte n'est pas validé et qu'elle /est susceptible d'évoluer jusqu'à l'approbation du prochain PLU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la démarche de l'inventaire des zones humides.

A la majorité (pour : 12, contre : 2 (Jean-François LE BERRE, Philippe LE GALL), abstentions : 1 (Gwendal LE ROY)

réf : 2015-017 NOM DE L'ECOLE

Vu les procédure décrite par Mr Yannick DROGUET, chargé des affaires scolaires, au sein de l'assemblée du comité du centenaire discutées lors de 4 réunions publiques, ce qui n'aura pas permis de dégager un consensus puisque pas moins de 25 noms ont été proposées,

Vu l'intervention de Mr Pierre LE COSSEC, doyen des conseillers municipaux, ancien élève de l'école publique construite en 1915, relative aux noms historiques en référence à l'instruction publique faisant allusion au rôle influent de Monsieur Paul PAIN LEVE en ce domaine,

Considérant que deux propositions de dénomination se sont dégagées en faveur des noms suivants :

- Ecole publique des marronniers.
- Ecole publique de SAINT-JEAN TROLIMON.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal :

- Par 11 voix Pour, 1 Voix exprimée en faveur de l'Ecole du bourg, 2 Voix en faveur de l'école des marronniers, 1 voix contre :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de dénommer l'école de ST-JEAN et de l'appeler Ecole Publique de SAINT-JEAN TROLIMON.

Questions diverses :

Monsieur Pierre LE COSSEC aborde la question du courrier des lecteurs dans le cadre du bulletin municipal, Madame le Maire est d'un avis favorable ; Mr Pierre LE COSSEC sera également chargé de la rédaction d'une plaquette au sujet de la commémoration du centenaire de l'école publique de SAINT-JEAN TROLIMON.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10

En mairie, le 09/04/2015
Le Maire
Katia GRAVOT

